

# LIVRET D'ACCEUIL ET D'INFORMATIONS

Année 2024/2025

**ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
ADRIENNE DURAND-TULLOU  
1577 Route de l'Aveyron  
30770 ALZON**

[ce.0300202g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300202g@ac-montpellier.fr)

04-67-82-05-95 : Laissez un message !



*Une bonne communication avec les familles favorise la réussite scolaire de l'enfant, d'où ce livret à destination des parents.*

# BIENVENUE !

## Présentation de l'équipe pédagogique :

\***Mme BOUTIN Cora**, Directrice et Professeure des Ecoles, présente à temps partiel en charge de la classe élémentaire. Elle assure la coordination pédagogique et les responsabilités administratives.

\***Mme LEONARD Camille**, Professeure des Ecoles, présente le lundi et mardi, assure la classe des maternelles.

\***M.OLLIER Patrice**, Professeur des écoles, assure le complément de la classe élémentaire le lundi et celle des maternelles le jeudi et vendredi.

*Tout au long de la scolarité, les enseignant(e)s ont pour objectif d'aider chaque enfant à devenir autonome et acquérir des connaissances.*

\***Mme PIEYRE Josiane** : employée communale de la Mairie d'Alzon, diplômée du BAFA et ayant le rôle d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Elle accompagne les élèves de maternelle lors de la classe en suivant l'emploi du temps et le travail préparé par l'enseignante en alternance avec des activités de manipulation et ateliers définis. Elle aide aussi votre enfant pour l'habillage, le passage aux toilettes, le repas du midi.

\***Mme BAYAR Myriam** : employée communale de la Mairie d'Alzon, diplômée du BAFA, responsable de la garderie du matin, du soir et le temps du midi. Joignable à l'école au 04-67-82-05-95 ou au 06-89-70-75-66 (numéro personnel).

## Intervenants extérieurs :

\*Mme PROCUREUR Angela, professeure d'Anglais, pour les deux classes.

\*Mme BOILLOT-DUGRAY Emmanuelle, professeure de musique et chant.

## 1/Informations pratiques :

Horaires de Classe: pour la classe des MATERNELLES et des ELEMENTAIRES

**Lundi Mardi Jeudi Vendredi :**  
**9h00 – 12h et 13h30– 16h30**

Les maternelles sont installé(e)s à la sieste à partir de 13h30 pour un temps calme au dortoir.

Horaires de Garderie :

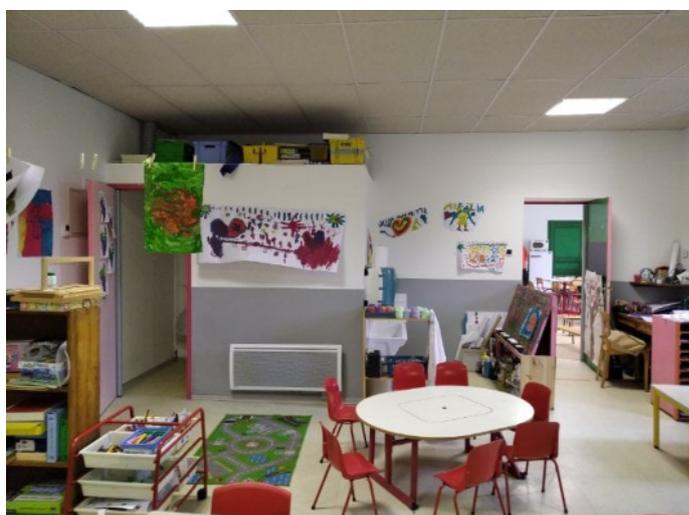
**7h45-8h50 et 16h30-17h30** (amener le goûter si votre enfant y reste). Attention, si votre enfant arrive après 8h50, vous devez l'accompagner en classe. Cela sera un temps d'activité libre auquel vous pouvez assister. C'est l'occasion pour votre enfant de vous montrer un travail dont il est fier, un atelier qu'il aime réaliser, un support de travail, une activité de manipulation, voire de partager un petit moment de jeu pédagogique avec vous. Les élèves bénéficiant du transport scolaire sont accueillis au fur et à mesure de leur arrivée. Merci de veiller à être ponctuels : à 9H un élève sonnera les clochettes et le portail sera fermé pour toute la journée. Si vous arrivez exceptionnellement en retard, vous devrez faire le tour par l'accès côté route départementale, utiliser la sonnette et attendre que l'on vous ouvre. Il vous sera alors demandé d'accompagner votre enfant en classe (un enfant n'ayant pas le droit de se déplacer seul dans l'école), de signer le registre des retards et d'en spécifier la raison.

### Locaux :

Trois grandes salles spacieuses et ajourées constituent principalement le bâtiment de l'école.



*Salle de classe des élémentaires (avec Tableau Numérique permettant des corrections en direct, affichages des productions des élèves, modèles d'écriture).*



*Salle de classe des Maternelles*

## **Cantine : 12H00-13H20**

Réservation des repas de votre enfant pour la semaine suivante en ligne (AGR Famille avec un code disponible en Mairie) avant le vendredi 17h30 ou auprès du secrétariat de Mairie uniquement si vous souhaitez régler les repas par chèque ou espèces. Le prix du repas est de 5.17 €. Une participation financière des mairies de 1€, permet un reste à charge de 4.17€ pour les parents. Les menus sont affichés à l'école ou consultables sur le site internet : [www.molostoff-traiteur.com](http://www.molostoff-traiteur.com)

Pour plus d'informations : voir le Règlement Intérieur des garderie et cantine municipales consultable sur le site internet [www.alzon.fr](http://www.alzon.fr) et réactualisé chaque année en début d'année.

2 services de cantine sont assurés (1 pour chaque classe afin d'éviter une surcharge des locaux)

## **Communication Enseignant(s)-Parents :**

Le respect, le dialogue et la communication sont les attitudes nécessaires à la vie en communauté et au bon fonctionnement de l'école. Des réunions d'informations sont organisées dans les premières semaines de l'année scolaire pour présenter l'emploi du temps des élèves et les projets de l'année (maternelles et élémentaires).

En dehors des échanges quotidiens au portail et des mails envoyés, les enseignants communiquent avec les parents à l'aide d'un cahier de liaison qui est très important. Celui-ci sera emmené et consulté à la maison tous les soirs et devra être rapporté à l'école tous les matins. Dans ce cahier figurent toutes les informations concernant :

- votre enfant : prendre le temps d'écrire vos demandes ou informations à communiquer (transport, sortie avec une autre personne, garderie...).

Tout retard, problème, absence ou maladie doit être signalé par téléphone le jour même à l'école avant 9H.

- la vie de l'école (réunions, sorties, organisation...). Vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant.

Les parents sont régulièrement tenus au courant du travail fourni par leur enfant par les cahiers de classe, le cahier de réussites pour les maternelles et le livret d'évaluation pour les élémentaires. Le livret scolaire unique numérique est renseigné de façon semestrielle.

Dans tous les cas, il vous est possible de demander à rencontrer l'enseignant sur rendez-vous afin de résoudre avec lui tous les problèmes que votre enfant peut rencontrer et de répondre à vos questions. Enfants et adultes se doivent de mesurer leur ton et leurs propos dans l'école et au portail.

## **2/Informations Pédagogiques :**

### **Les pédagogies utilisées pour guider le travail de classe MATERNELLES:**

**\*La Méthode FREINET :** Elle est basée sur l'expression libre et le sentiment d'efficacité personnelle de l'enfant. Encadré, encouragé, mis en confiance et motivé par des activités intéressantes et créatives, l'enfant développe ses capacités à son propre rythme. Travail individualisé, tâtonnement expérimental, et organisation coopérative en sont les axes principaux. L'école est abonnée à 3 magazines de l'ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne) : le BTJ (brochure documentaire pour les cycles 3 sur un thème historique ou scientifique), le JCoop (cycle 2) et le JMagazine (cycle 1) qui sont entièrement réalisés à partir de travaux d'élèves envoyés par les classes (énigme mathématique, poésie, histoire, BD, recette, création artistique, coup de cœur musical...). Les élèves de l'école d'Alzon y participent tout au long de l'année.

**\*La Méthode MONTESSORI :** « L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source que l'on laisse jaillir ». Le matériel de manipulation de grande qualité est utilisé pour les maternelles (construction des compétences numériques et phonologiques) et vient compléter les supports de travail papier pour les élémentaires.

**\*La Méthode des ALPHAS :** apprendre à lire avec la Planète des Alphas.

- Une méthode qui place l'enfant au centre de l'apprentissage en le rendant actif et autonome.
- Une méthode ludique et efficace qui réinvente le principe alphabétique sous une forme adaptée à l'imaginaire des enfants.
- Une méthode qui fait appel à la pluralité des sens (la vue, l'ouïe, le toucher...).

**\*L'Outil d'apprentissage PIDAPI (Parcours Individualisés et Différenciés des Apprentissages en Pédagogie Institutionnelle)** est utilisé en français et mathématiques principalement. Les pré-ceintures sont des évaluations diagnostiques qui permettent à l'enfant de faire le point sur ses compétences. Les fiches d'entraînement permettent à l'élève de structurer ses connaissances (leçons), de s'entraîner et d'évaluer sa compréhension. Enfin les ceintures valident leurs acquisitions. Chacun progresse à son rythme dans les différents domaines en ayant la possibilité de choisir ce qu'il veut travailler (mots, phrases, textes, nombres, calcul, géométrie ou grandeurs et mesures). Les compétences acquises avec cet outil sont mises en lien avec celles du LSU (Livret Scolaire Unique).

Le développement de l'autonomie, la confiance en soi  
et la bienveillance sont au cœur de ces pédagogies  
nouvelles et modernes.

### Les pédagogies utilisées pour guider le travail de classe ELEMENTAIRES:

Lalilo (app.lalilo.com) est une application web pour l'apprentissage de la lecture construite avec et pour les professeurs des écoles permettant un suivi en classe et à la maison. Grâce à un partenariat d'innovation avec le Ministère de l'Éducation nationale, Lalilo est gratuit en France pour les professeurs enseignant les compétences des cycles 2 et 3. Votre enfant peut utiliser LALILO à la maison avec un accès à tous les exercices adaptés à son niveau.

**PROJET ECOLE DEHORS :** voir documentation spécifique sur le site *Présentation de l'Ecole dehors + Livret Pédagogique*

#### **Importance de la lecture :**

Il n'y a pas de secret, ce sont les enfants qui lisent le plus, qui lisent le mieux. Les classes se rendent une fois par quinzaine à la bibliothèque municipale PAUL ROUQUETTE du village. Chaque enfant emprunte un livre qu'il peut ramener à la maison afin de ritualiser le rapport aux livres et favoriser la lecture « plaisir » et « partage ». Par ailleurs, un abonnement pour huit livres de l'Ecole des Loisirs est proposé à chaque élève en début d'année.

## 3/Informations diverses :

### Inscriptions à l'école :

L'inscription s'effectue à la mairie d'Alzon à partir des 2 ans de l'enfant en fonction de l'année de naissance. L'entrée à l'école ne pourra se faire que si l'enfant est réellement propre, c'est-à-dire qu'il ne doit plus porter aucune protection, y compris durant la sieste s'il doit y rester. Pour l'année de TPS, il est préférable dans un premier temps de ne prévoir que des matinées et de ne pas l'inscrire à la cantine.

### Fréquentation de l'école :

L'élève est sous la responsabilité du directeur chaque jour de classe et pour le temps scolaire. Aussi, il est demandé aux parents de signer une décharge de responsabilité pour les temps d'absences réguliers. Les absences sont consignées dans le registre d'appel et signalées à l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale à partir de 4 demi-journées non justifiées dans le mois. La fréquentation régulière dès la petite section est indispensable pour que votre enfant s'adapte, progresse et puisse réaliser les différents apprentissages. La ponctualité est une obligation pour tous et dans l'intérêt de tous.

### Sorties et rendez-vous extérieurs :

Si, exceptionnellement, votre enfant doit quitter l'école sur temps scolaire pour un rendez-vous médical vous devrez signer une décharge de responsabilité afin que l'école ne soit plus responsable et un billet d'absence est à remettre à la Directrice.

L'idéal est de profiter de la récréation pour venir récupérer votre enfant sinon cela dérange l'enseignant et la classe en pleine activité. Le portail étant fermé pendant la journée, vous devrez passer par l'accès côté route départementale et sonner.

Vis-à-vis de la cantine :

- Si l'enfant est absent le matin, il ne peut pas revenir pour manger à la cantine (sauf s'il s'agit d'absences régulières pour un suivi comme l'orthophoniste par exemple).

- D'autre part, sur le temps méridien, les enfants peuvent quitter l'école soit à 12h, soit à partir de 13h20 jusqu'à 13h30 (mais pas entre les deux).

Merci de prendre les rendez-vous en prenant cela en compte.

### Assurance scolaire :

L'assurance est obligatoire dans le cadre scolaire. Afin d'assurer une bonne protection à votre enfant durant les temps de classe et sorties scolaires, cette assurance doit couvrir les dommages que votre enfant peut causer à autrui (responsabilité civile) mais aussi ceux qu'il peut lui-même recevoir (individuelle accident). **Tout enfant non assuré ne pourra participer aux sorties extérieures à l'école.** L'attestation d'assurance est à faire parvenir au plus tôt et bien vérifier qu'elle contient les deux mentions (envoi dématérialisé possible)

### Hygiène/Santé :

Une hygiène corporelle et vestimentaire satisfaisante ainsi qu'une tenue adaptée aux activités sportives et lors des sorties (chaussures en particulier) est demandée. Venir propre et correctement habillé est une façon de montrer du respect à soi-même et aux autres. Pour des raisons de sécurité, évitez les chaussures de plage et les bijoux pendants. Une surveillance régulière de la chevelure par les familles est nécessaire et dans le cas d'enfants porteurs de parasites, il est demandé d'en informer rapidement l'école afin que l'information puisse être transmise à tous et procéder à un traitement simultané dans toutes les familles.

Les élèves ne doivent pas venir malades à l'école et aucun médicament sur le temps scolaire ne pourra leur être donnés ou confiés à l'exception des élèves faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour maladie chronique.

Votre enfant doit-être en état de participer aux activités de la classe et présenter un état de santé conforme avec la vie en collectivité. Toute maladie contagieuse doit être signalée. Chaque parent est tenu de vérifier régulièrement que son enfant n'est pas porteur de lentes ou de poux, et le cas échéant, en informer au plus vite l'école.

### Sécurité :

Il est de la responsabilité des parents de vérifier que leur(s) enfant(s) n'apportent aucun objets ou matériels inutiles aux apprentissages et/ou pouvant provoquer un quelconque danger. Le téléphone portable est interdit à l'école. Apporter votre aide pour la gestion du cartable de votre enfant s'avère nécessaire. Le

portail est ouvert le matin pour la garderie, puis il est fermé pour la sécurité des élèves et du personnel. L'après-midi, le portail est ouvert à 13h20 sous la responsabilité et surveillance de la directrice.

Dans la cour de récréation, les élèves les plus grands doivent être attentifs et prévenants face aux enfants les plus jeunes. Il est interdit de jouer à des jeux où la violence est présente. La violence (verbale et physique) ne sera pas tolérée : l'élève sera sanctionné et les parents avertis. Des exercices de sécurité auront lieu suivant la réglementation en vigueur (incendie et risques majeurs identifiés dans le PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité).

### **Règlement intérieur :**

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.  
Voir REGLEMENT INTERIEUR Ecole Adrienne DURAND-TULLOU.

### **Le Conseil d'École :**

Les élections auront lieu courant octobre pour élire un représentant des parents d'élèves et un suppléant (2 par classe). Tous les parents peuvent se faire élire représentant. Il participe au Conseil d'École, qui réunit chaque trimestre la directrice et les maires et/ou des conseillers municipaux des communes participantes. Il vote le règlement intérieur de l'école et examine les aspects matériels et financiers sur les problèmes de l'école. Pour soumettre une question ou faire passer une remarque ou une suggestion pour un conseil d'école, vous pouvez contacter directement un représentant.

### **Piscine :**

A partir du mois de mai ou les 2 premières semaines suivant la rentrée de septembre l'ensemble de la classe élémentaire se rend régulièrement à la piscine d'été Jean Genieyz du Pays Vigannais. Tout parent peut accompagner les enfants à la piscine de manière permanente ou occasionnelle. Il suffit pour cela de passer un agrément à la mi-mai avec un conseiller pédagogique à la piscine du Vigan (1 à 2 H). Il faut un minimum de deux parents.

### **Association A.P.E.A des Parents d'élèves et Amis de l'École :**

L'APEA a pour but de contribuer aux financements des projets, activités, sorties, spectacles et séjours scolaires et extra-scolaires de l'école. L'association organise des manifestations telles que la tenue de buvettes, loto, fête de Noël et de fin d'année, carnaval. Elle communique via le cahier de liaison. Une cotisation (montant libre) est demandée à chaque nouvelle année scolaire. Pour toute question : [apeaalzon@gmail.com](mailto:apeaalzon@gmail.com)

Pour plus d'informations :

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

<https://www.lalilo.com>

[www.icem-pedagogie-freinet.org](http://www.icem-pedagogie-freinet.org)

[www.decouvrir-montessori.com](http://www.decouvrir-montessori.com)

[www.lesalphas.com](http://www.lesalphas.com)

[www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr)

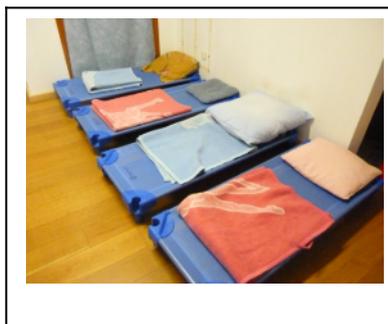
[www.alzon.fr](http://www.alzon.fr)

[www.molstoff-traiteur.com](http://www.molstoff-traiteur.com)

Calendrier des vacances scolaires : consulter le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

L'Ecole d'ALZON se situe en ZONE C et dépend de l'Académie de MONTPELLEIR

Galerie photos :



***Excellente rentrée à tous et à toutes !***

***(Mise à jour le 30 août 2024)***

